

Conformément à la loi scolaire de l'Alberta, le Conseil scolaire FrancoSud a éliminé les frais scolaires de base.
Les écoles peuvent toutefois facturer certains frais aux parents, tel que détaillé ci-dessous.

Frais d'utilisateur – technologie

Projet AVAN	80 \$
-------------	-------

Sorties scolaires

Maternelle	40 \$
1 ^{re} année	40 \$
2 ^e année	40 \$
3 ^e année	40 \$
4 ^e année	40 \$
5 ^e année	40 \$
6 ^e année	40 \$